



À l'intention des médecins omnipraticiens  
des médecins spécialistes  
des infirmières praticiennes spécialisées

6 septembre 2019

## Prolongation exceptionnelle du remboursement de la mise en capsule de procyclidine

Dans l'[infolettre 427](#) du 22 mars 2019, nous vous informions du retrait des comprimés de procyclidine 2,5 mg et 5 mg de la *Liste des médicaments*.

Selon certaines conditions, des autorisations de paiement selon la mesure du patient d'exception avaient été émises pour la mise en capsule de procyclidine 1,25 mg, 2,5 mg et 5 mg.

Ces autorisations seront reconduites exceptionnellement jusqu'au **31 janvier 2020**.

Pour leur éviter des désagréments liés à un arrêt de remboursement de ce médicament, vous êtes invité à discuter avec les patients concernés afin de prévoir une modification de traitement.